

— les impacts sur l'utilisation actuelle et prévue de la zone côtière ou riveraine doivent être minimisés;

— les effets sur l'environnement visuel doivent être minimisés;

— les mesures visant à éliminer ou réduire l'intensité des impacts négatifs et les nuisances associés aux travaux doivent être intégrées au projet.

CONDITION 2 FIN DES TRAVAUX

Les travaux liés au présent certificat d'autorisation doivent être réalisés avant le 1^{er} septembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54928

Gouvernement du Québec

Décret 1118-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la nomination de madame Marlen Carter comme secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marlen Carter, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, au même classement et au traitement annuel de 152 607 \$, à compter du 10 janvier 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marlen Carter comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54927

Gouvernement du Québec

Décret 1119-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la nomination de monsieur Norman Johnston comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Norman Johnston, sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au traitement annuel de 167 141 \$ à compter du 5 janvier 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Norman Johnston comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54926

Gouvernement du Québec

Décret 1120-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de madame Geneviève Tanguay comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de madame Geneviève Tanguay comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit renouvelé pour trois ans à compter du 15 janvier 2011, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU